



Conseil du développement industriel

Quarante-cinquième session

Vienne, 27-29 juin 2017

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Préparatifs de la dix-septième session de la Conférence générale

Préparatifs de la dix-septième session de la Conférence générale

Rapport du Directeur général

Le présent rapport donne des informations générales sur l'organisation des travaux de la Conférence générale à sa dix-septième session, y compris une liste des questions dont l'inscription à l'ordre du jour provisoire est proposée.

I. Introduction

1. La Conférence générale de l'ONUDI, organe principal de l'Organisation, se compose des représentants de tous les Membres (Article 7, par. 1, et Article 8, par. 1, de l'Acte constitutif). Ses principales fonctions sont spécifiées au paragraphe 3 de l'Article 8 de l'Acte constitutif. La Conférence détermine en particulier les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation. À moins qu'elle n'en décide autrement, elle tient une session ordinaire tous les deux ans, au Siège de l'Organisation (Article 8, par. 2). Sa dernière session ordinaire (la seizième) s'est tenue à Vienne du 30 novembre au 4 décembre 2015.

II. Informations générales

A. Date et lieu de la Conférence

2. Comme suite à la décision GC.16/Dec.17, la dix-septième session de la Conférence générale se tiendra à Vienne du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017. Il est prévu que les séances de la Conférence générale se tiennent dans le bâtiment M du Centre international de Vienne.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



B. Questions budgétaires

3. Les ressources inscrites au programme et aux budgets 2016-2017 de l'ONUDI pour la tenue de la dix-septième session se montent à 864 638 euros au total. Les prévisions de dépenses correspondantes reposent sur les hypothèses suivantes:

a) La session durera cinq jours ouvrables et comportera 10 séances plénières, ainsi que des séances de la grande commission et des réunions des groupes géographiques;

b) Des services d'interprétation et la traduction de la documentation d'avant-session seront assurés, pour les séances plénières et celles de la grande commission, dans les six langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe);

c) Conformément à la décision du Conseil IDB.43/Dec.6 o), compte tenu de la suspension de l'article 65 du Règlement intérieur, il ne sera pas établi de comptes rendus analytiques pour la dix-septième session de la Conférence.

C. Ordre du jour

4. Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 4 de l'Article 9 de l'Acte constitutif, le Conseil établit l'ordre du jour provisoire de chaque session de la Conférence générale. L'article 13 du Règlement intérieur de la Conférence donne des indications sur le contenu de l'ordre du jour provisoire des sessions ordinaires, et l'article 12 dispose que le Conseil établit cet ordre du jour provisoire d'après une liste de questions proposées pour inscription que lui soumet le Directeur général.

5. Des annotations indiquant brièvement l'historique de chaque question, la documentation prévue, le fond des problèmes à examiner et les décisions antérieures pertinentes de la Conférence ou d'autres organes de l'Organisation seront publiées à l'issue de la quarante-cinquième session du Conseil.

6. La liste des questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session de la Conférence et en regard desquelles sont indiqués les textes portant autorisation de leur inscription, figure à l'annexe I du présent document. Un calendrier de travail provisoire figure à l'annexe II du présent document.

D. Documentation

7. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le Directeur général distribue les documents nécessaires à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour provisoire, dans toutes les langues de la Conférence, à tous les destinataires de l'ordre du jour provisoire 45 jours au moins avant la date d'ouverture de la session.

III. Organisation des travaux de la Conférence

8. Comme le veut la pratique établie à ses précédentes sessions, un grand thème a été retenu pour la dix-septième session de la Conférence générale: "Les partenariats au service de la réalisation des objectifs de développement durable".

9. Comme l'a préconisé la Conférence dans sa résolution GC.9/Res.1, il est prévu de tenir un forum sur les questions liées au développement industriel. Compte tenu de l'expérience positive acquise au cours de la seizième session, il est prévu que ce forum serve à nouveau de cadre au Forum sur le développement industriel inclusif et durable et à la réunion des donateurs de l'ONUDI. Le Forum sur le développement industriel inclusif et durable et la réunion des donateurs auront lieu au cours des séances plénières pour permettre à des participants de haut niveau de faire entendre leur voix sur différents sujets, dans le cadre d'un débat thématique et interrégional (annexe II,

calendrier de travail provisoire). Conformément à la résolution GC.9/Res.1, il a été proposé d'inscrire ces deux manifestations à l'ordre du jour provisoire de la session au titre du point intitulé "Forum sur les questions liées au développement industriel" (annexe I, point 10).

10. Dans le but de centrer le débat sur les questions d'importance critique, il a été proposé de limiter à 5 minutes les interventions des États Membres et à 10 minutes celles des groupes régionaux.

11. À ses sessions précédentes, la Conférence a créé une grande commission, qu'elle a chargée d'examiner un certain nombre de points de l'ordre du jour. Le Conseil voudra peut-être recommander à la Conférence de faire de même à sa dix-septième session, sans perdre de vue que la création de commissions ne peut se faire que dans la limite des ressources disponibles (voir par. 3 ci-dessus). L'examen des points 7 à 23 de l'ordre du jour provisoire serait ainsi renvoyé à la grande commission, le but étant d'élaborer par consensus, à l'issue d'un débat plus poussé, des projets de décision et de résolution destinés à être présentés en séance plénière.

12. Les travaux des sessions précédentes de la Conférence ont aussi été facilités par l'organisation, sous la direction du Président du Conseil, de consultations informelles menées en amont. Ainsi, un groupe informel composé de représentants des missions permanentes auprès de l'ONUDI à Vienne s'est réuni avant les sessions précédentes et a établi, à l'intention de la Conférence, un rapport contenant des recommandations sur la plupart des points de l'ordre du jour ainsi que sur les questions d'organisation.

13. En tenant compte de l'expérience passée, le Conseil voudra peut-être proposer que les consultations informelles, organisées sous la direction de son Président, se tiennent dans les meilleurs délais. Afin de faciliter les travaux menés en amont de la Conférence générale, il est fortement recommandé de fixer un délai de trois semaines, comme l'ont fait d'autres organisations avec succès, pour la soumission des projets de décision et de résolution avant le début de la session.

IV. Mesures à prendre par le Conseil

14. Le Conseil pourrait envisager d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations fournies dans le document IDB.45/XX;
- b) Adopte l'ordre du jour ci-après pour la dix-septième session de la Conférence générale:

[...]

- c) Approuve la tenue d'un forum sur les questions liées au développement industriel dans le cadre de la Conférence générale (point 10 de l'ordre du jour provisoire);

- d) Recommande à la Conférence de renvoyer l'examen des points 7 à 23 de l'ordre du jour provisoire à une grande commission de la Conférence;

- e) Recommande également que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, le Président de la quarante-cinquième session du Conseil du développement industriel organise des consultations informelles pour préparer la dix-septième session de la Conférence;

- f) Prie instamment les États Membres de soumettre les projets de décision ou de résolution qu'ils proposent aux consultations informelles avant le 3 novembre 2017."

Annexe I

Questions qu'il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire¹

Conférence générale, dix-septième session 27 novembre-1^{er} décembre 2017

	Texte portant autorisation
1. Ouverture de la session.	Règlement intérieur, article 34
2. Élection du Bureau.	Règlement intérieur, article 35
3. Adoption de l'ordre du jour.	Règlement intérieur, article 17
4. Organisation des travaux.	Règlement intérieur, articles 44 à 47
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.	Règlement intérieur, article 28
6. Nomination du Directeur général.	Acte constitutif, Article 11.2 Règlement intérieur, article 103.4 Règlement intérieur, article 104 GC/S.2/Dec.7
7. Élections aux organes:	Règlement intérieur, article 102
a) Conseil du développement industriel;	Acte constitutif, Article 9.1
b) Comité des programmes et des budgets.	Acte constitutif, Article 10.1
8. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2015 et 2016.	Règlement intérieur, article 13.1 b)
9. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions ordinaires.	Acte constitutif, Article 8.3 b) Règlement intérieur, article 13.1 c)
10. Forum sur les questions liées au développement industriel.	GC.9/Res.1 IDB.44/Dec.9 e) iii)
11. Questions financières:	
a) Barème des quotes-parts des États Membres;	Acte constitutif, Article 15 Règlement intérieur, article 13.1 k)
b) Situation financière de l'ONUDI;	Règlement intérieur, article 13.1 l) IDB.27/Dec.2 e)
c) Fonds de roulement;	Règlement financier, article 5.4
d) Nomination d'un Commissaire aux comptes.	Règlement financier, article 11.1
e) Règlement financier (<i>si nécessaire</i>).	Règlement financier, article 12.2
12. Programme et budgets, 2018-2019.	Acte constitutif, Articles 8.3 c) et 14 Règlement intérieur, article 13.1 i)

¹ Liste susceptible d'être mise à jour compte tenu des textes portant autorisation qu'adoptera le Conseil à sa quarante-cinquième session.

	Texte portant autorisation
13. Cadre de programmation à moyen terme, 2018-2021.	GC.2/Dec.23 GC.6/Dec.10 GC.13/Res.3 GC.14/Dec.18 IDB.44/Dec.10
14. L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.	GC.16/Res.3
15. L'ONUDI et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.	GC.15/Res.1 GC.16/Res.2
16. Activités de l'ONUDI en rapport avec l'énergie et l'environnement.	Point proposé par le Directeur général (Règlement intérieur, article 13.1 b))
17. Activités de l'ONUDI relatives à l'agribusiness, au renforcement des capacités commerciales et à la création d'emplois.	Point proposé par le Directeur général (Règlement intérieur, article 13.1 b))
18. Activités de l'ONUDI en rapport avec la Déclaration ministérielle de Vienne en faveur des pays les moins avancés.	GC.16/Res.4
19. Activités de l'ONUDI relatives à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, compte étant tenu de la Déclaration de San José.	IDB.41/Dec.4
20. Questions relatives au personnel, y compris Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.	Statut du personnel, article 13.2 point abordé dans le document IDB.45/17 GC.1/Dec.37, IDB.44/Dec.13
21. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.	GC.1/Dec.41, annexe
22. Soutien de la République d'Autriche au financement d'un établissement d'enseignement.	IDB.44/Dec.14
23. Date et lieu de la dix-huitième session.	Règlement intérieur, article 13.1 s)
24. Clôture de la session.	

Conférence générale, dix-septième session

27 novembre-1^{er} décembre 2017, Vienne

Thème général: “Les partenariats au service de la réalisation des objectifs de développement durable”

AVANT-PROJET DE CALENDRIER DE TRAVAIL

<i>Lundi 27 novembre 2017</i>	<i>Mardi 28 novembre 2017</i>	<i>Mercredi 29 novembre 2017</i>	<i>Jeudi 30 novembre 2017</i>	<i>Vendredi 1^{er} décembre 2017</i>
	9 heures Bureau	9 h 15-10 h 15 Commission de vérification des pouvoirs (<i>sujet à modification</i>)		
1^{re} séance plénière <u>10 heures-12 h 30</u> Ouverture de la session – Débat général Nomination du Directeur général Déclarations des chefs d’État et de gouvernement	3^e séance plénière <u>9 heures-10 heures</u> Débat général <u>10 heures-13 heures</u> Réunion des donateurs	5^e séance plénière <u>10 heures-13 heures</u> Débat général	7^e séance plénière <u>10 heures-13 heures</u> Débat général Pouvoirs des représentants à la Conférence Nomination d’un commissaire aux comptes (si nécessaire)	9^e séance plénière
	Grande Commission – 1^{re} séance <u>10 h 30-13 h 30</u>	Grande Commission – 3^e séance <u>10 h 15-13 h 15</u>	Grande Commission – 5^e séance <u>10 h 30-13 h 30</u> (<i>sujet à modification</i>)	
* * * *	* * * *	* * * *	* * * *	* * * *
2^e séance plénière <u>15 heures-16 heures</u> Débat général OU Discours liminaire <u>16 heures-18 heures</u> Forum sur le développement industriel inclusif et durable	4^e séance plénière <u>15 heures-16 heures</u> Débat général <u>16 heures-18 heures</u> Forum sur le développement industriel inclusif et durable	6^e séance plénière <u>15 heures-16 heures</u> Lancement du Rapport sur le développement industriel <u>16 heures-18 heures</u> Débat général	8^e séance plénière <u>15 heures-18 heures</u> Débat général	10^e séance plénière Examen et adoption des décisions et résolutions
	Grande Commission – 2^e séance <u>15 h 30-18 h 30</u>	Grande Commission – 4^e séance <u>15 h 30-18 h 30</u>	Grande Commission – 6^e séance <u>13 h 30-18 h 30</u> (<i>sujet à modification</i>)	